Auto-Cross & Kart-Cross de HIVES











CLUB: Royale Ecurie Li Skiron asbl (Lx06)

N° d'entreprise : 413 141 608

EPREUVE: AC/ KC HIVES (La Roche)

dimanche 4 Août 2024

REGLEMENT PARTICULIER

Adresse des Vérifications administratives :



CIRCUIT DE HIVES (6984 La Roche-en-Ardenne)

COMITE ORGANISATEUR

ASBL: Royale_Ecurie Li Skiron asbl siège social: Erneuville,41 6972 Erneuville

N° d'entreprise : 413 141 608

- Président : MATHIAS Eric lic. ASAF : LX 742
 - Vice-Président : VOLVERT Patrick lic. ASAF : LX 739
 - Secrétaire : VOLVERT Pascal lic. ASAF : LX 738
 - Trésorier : CATILINA Luc Lic. ASAF : LX 90086

GESTION DE LA COURSE / Officiels & Officiels mandatés

- Directeur de course : DANLOY Bernard
- Secrétaire du meeting : VOLVERT Pascal
- Directeur de sécurité : BURHAIN Joël
- Relation concurrents : VOLVERT Patrick
- Relation concurrents adjoint : HANSSENS Ivan

Lic. ASAF : LX 738
Lic. ASAF : LX 737
Lic. ASAF : LX 739
Lic. ASAF : LX 739

OFFICIELS Délégués par le Pouvoir Sportif

- <u>Commissaires sportifs ASAF</u>: **Président du collège**: **REISCH** John Lic. ASAF: Bt184

Membre : A déterminer

- Commissaires techniques ASAF : **Président du collège : LEJEUNE Guy** Lic.ASAF: LX728 Membre : **NEVRAUMONT D.** Lic.ASAF: Na90052

Secrétaire: RESTIAUX Fabienne....... Lic. ASAF: LX731

- Inspecteur - Sécurité :
 - Médecin épreuve :
 - Paramédical épreuve :
 LEJEUNE Guy Lic. ASAF : LX728
 Dr MINSIER J-L n° Inami 1/80553/61/004
 VOLVERT Romy n° Inami 4.41416.24.401

- <u>Ambulance normalisée type 112</u>: AMBUCE Rescue Team nv Nombre : 1

Ambulanciers AMU Nombre: 2

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Eligibilité

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et du règlement particulier « AC/KC partie 1-Auto-cross, partie 2-Kart-cross ».

Epreuve comptant pour:

- Le Championnat d'AC/KC 2024 de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- Le Championnat de toutes les CSAP (réservés à leurs licenciés respectifs)

Permanences: Le jour du meeting: Secrétariat sur circuit

Avant et après le meeting: Secrétariat (Siège social Ecurie): Rue Erneuville 41 6972 TENNEVILLE

tél 0032 470 902 973

Timing général:

Samedi 3/8 : début des vérifications administratives et techniques de 16h30 à 19h

Dimanche 4/8:

7H30 début et suite des vérifications administratives 7h30 début et suite des vérifications techniques

8H30 Début des essais

10H00 Fin des vérifications administratives 10H10 Fin des vérifications techniques

10H15 Fin des essais

10h30 Briefing obligatoire pilotes, commissaires

11H00 lière manche 14H00 lème manche

16H30 3ème manche et finales AC/KC

18h30 Super Finale KC div1

19H00 Proclamation des résultats et podium

Article 2: Voitures admises

Discipline AUTO-CROSS

Division 1: Classe 1 : de 0 à 1300cc (à partir de 18 ans)

Classe 2 : de 1301cc à 1800cc (à partir de 18 ans)
Classe 3 : de 1801cc à illimité (à partir de 18 ans)
Junior : jusque 1400cc (de 14 ans à 18 ans inclus)

Division 3 : de 0 à illimité (à partir de 18 ans)
Division 6 : de 0 à illimité (à partir de 18 ans)

Discipline KART-CROSS

Division 1: Moteurs moto 4T à 4 cylindres 650cc maxi (à partir de 16 ans) **Division 2**: Moteurs moto 4T à 4 cylindres max 500cc (à partir de 16 ans)

Division 3: Moteurs Citroën 2CV max 652cc ou moteur moto max 500cc bridé à 40cv (à partir de 12 ans)

<u>Article 3 : Licences – Titre de Participation journalière (TP-C)</u>

- <u>Licence annuelle</u>

La licence minimale pour participer au meeting, est la licence "C" à 35 €. Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF. Elle est soumise à un agrément médical délivré par un médecin agréé repris dans la liste émise par le RACB ou par le médecin de famille et/ou dépositaire du dossier médical. De plus, l'attestation de réussite d'un test cardiologique à l'effort devra être fournie par les personnes âgées de 50 ans et plus.

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile devra être jointe à la demande.

N.B.: Cette épreuve est également ouverte aux détenteurs de licences annuelles délivrées par la VAS pour autant qu'ils soient en possession d'une licence du niveau requis.

- Titre de Participation journalière : TP-C

Son prix est de 20 €. Il est à payer en même temps que l'engagement fixé à 85 €.

Un Titre de Participation journalière du type « TP-C » valable pour ce seul meeting, pourra être sollicité en même temps que l'inscription. <u>Ce TP est soumis aux mêmes impositions médicales et légales</u> que la licence annuelle. (voir ci-dessus)

ATTENTION : Toutes les formalités requises devront être cautionnées sur le formulaire de demande de TP pour que l'inscription soit validée.

Il est à noter, également que les titulaires de licence RACB en cours de validité, seront exonérés des formalités d'agrément médical à condition qu'ils soient en possession d'une licence RACB en cours de validité (2024)

Le permis de conduire est facultatif dans toutes les Divisions.

<u>Article 4 : Engagement – Frais de participation</u>

Le bulletin d'engagement, <u>lisiblement complété</u>, accompagné de ses annexes (Fiche de "Vérifications", formulaire "Copie de licence" et, le cas échéant, demande de TP-C et Autorisation parentale) dûment complété devra parvenir,

Soit par voie postale, pour, au plus tard le vendredi 26/07/24

Secrétariat Royale Ecurie Li Skiron asbl,

Rue Erneuville 41

B-6972 TENNEVILLE.

Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com pour, au plus tard le lundi 29/07/24

Les frais d'inscription s'élèvent à 85 €, assurance comprise.

Le paiement du droit d'engagement cumulé au montant de l'éventuel TP-C (20€) se fera par virement sur le compte de l'Ecurie BE37 7426 4718 3328 (bic CREGBEBB) pour, au plus tard le lundi 29/07/24 à 12h00. communication : nom+prénom+discipline +div+classe.

Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

Clôture absolue des inscriptions le lundi 29 juillet à 12h00.

N.B.: Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 100 pilotes. Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des inscriptions.

Pour la discipline auto-cross, le nombre d'inscrits par classe est de 15 pilotes maximum.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'1 €, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors de vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins 15 € pour frais d'administratifs.

Chapitre 2 : Modalités de l'épreuve

<u>Article 5 : Vérifications administratives et contrôle des documents</u>

Les <u>Vérifications Administratives</u> des concurrents <u>et le Contrôle des Licences</u> auront lieu le jour de l'épreuve, le 4/8/2024, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : **de 7h30 à 10h00**, pour toutes les catégories.

Ces vérifications pourront éventuellement débuter le samedi 3/8 de 16h30 à 19h. Dans ce cas, les concurrents valablement inscrits seront prévenus. (Voir Article 6 ci-dessous).

Article 6 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 4/8/2024, à proximités de la ligne de départ selon le timing suivant : **de 7h30 à 10h10**, pour toutes les catégories. Si des Vérifications Techniques sont organisées le samedi 03/08/24 entre 16h30 et 19h, l'organisateur le fera savoir aux personnes valablement inscrites à l'épreuve (via le site internet du club, par courriel ou SMS)

Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et effectuera directement après ses tours d'essais.

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

<u>Dans le parc pilotes</u>, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (**RTG** art 6.6.1. des Prescriptions Sportives de l'ASAF.

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 7: Parcours

Situation: Circuit de HIVES, commune de LA ROCHE (B-6984)

Longueur: 700 M, 100% terre.

Largeur: de 8 à 15 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 5 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

En Kart-cross, ajout éventuel d'une Super finale au programme, course réservée aux kart-cross div 1 , les mieux classés à l'issue des 3 manches (nombre à déterminer)

Toutes les courses de kart-cross DIV 1 seront agrémentées d'un « joker-lap ».

Article 8 : Prescriptions de l'épreuve

- 1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).
- 2) Procédure de départ : Chapitre VII A Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF. Suite à une interruption de course, en cas de nouveau départ, la grille pourra être complétée au niveau des balises de la ligne d'arrivé à hauteur du feu placé à cet effet, et ce afin de pas perturber la mise en place de la grille pour le départ de la catégorie suivante.
- 3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.

- 4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII A Art. 1.6. des Prescriptions Sportives).
- 5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.

 En auto-cross: une voiture immobilisée sur le toit ou un flanc provoquera directement une interruption de course. Cette voiture pourra repartir avec accord de la CT, lors des manches suivantes.

 En kart-cross et rallye kart-cross: même règle mais en plus, un Kart-Cross qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues et est en mesure de poursuivre la manche. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ des manches suivantes sans avoir été, au préalable, contrôlé par le CT.

 Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.
- 6) BAB-CROSS INTERDITS sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.
- 7) Feux rouges arrières-"anti-crash": devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur la grille sera effectué; en cas de disfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.
- 8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celuici effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.
- 9) Les pneus "Euros Cross" de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 9: Affichage et classement

- 1) Affichage: Avant l'épreuve, après et pendant: près du secrétariat du circuit.
- 2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir RSG 4.1.5.4. des Prescriptions Sportives 2024)
- 3) Les concurrents titulaires de "TP-C" prendront les points afférents à leur position au classement de l'épreuve mais ne les comptabiliseront pas aux divers championnats annuels, qui sont, eux, réservés aux seuls licenciés de l'ASAF.

<u>Articles 10 : Proclamation des résultats</u>

Une remise des prix se tiendra sur le circuit à 19H.

Un trophée récompensera les 3 meilleurs classés de chaque catégorie.

L'organisateur pourra éventuellement procéder à la remise des coupes sur podium directement après chaque finale.

Articles 11: Divers

- 1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.
- 2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par la Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.
- 3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII A Art. 1.12. Tout concurrent, détient, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.
- 4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévenues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.
- 5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.
- 6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.
- 7) Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 3 août 2024 de 14H à 22h, le dimanche 4 août 2024 dès 7H.

Le présent règlement a été approuvé par

Crochet Annie, pour la CSAP. Luxembourg Lic 703 en date du 07/06/2024 Bario Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic 11 en date du 11 juin 2024 (approbation définitive)

n° voiture

CLASSE*

Ordre

réception

Club organisateur : Royale Ecurie Li Skiron asbl

Epreuve: AC-KC de HIVES (La Roche) Date: 04/08/2024

Paiement reçu *

Signature du Pilote ou du représentant légal si pilote mineur d'âge.

....../ 2024

Engagement reçu *

...../....../ 2024

Bulletin d'inscription à renvoyer soit par voie postale, du 24/06/24 au 26/07 au plus tard à : Secrétariat Ecurie Li Skiron, Rue Erneuville 41 B-6972 TENNEVILLE. Soit par email à l'adresse ecurie.liskiron@outlook.com au plus tard le lundi 29/07

N° de compte Royale Ecurie Li Skiron asbl : BE37 7426 4718 3328 cregbebb

DISCIPLINE *

DIVISION*

т -												
* C A	ASES R	ESERV	EES	Α	L'ORGA	NISA	ATIO	N				
PILOTE (r	PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)											
Je, soussign	Je, soussigné, (pilote)											
Nom :	Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme											
/ « »												
Né(e) le :/												
Code postal : Localité :												
N° Carte d'ide	ntité :											
Téléphone : GSM : email :												
ASAF			VAS		N° Licence	Ту	ре		Ecu	ırie		
BT HT	LG LX NA		_	B W\								
					<u> </u>							
<u>VEHICULE</u> :	Marque :			Ту	/pe :		C	Cylindrée	:	cc		
Auto-Cross Division		Division 1		(de 0	<u>e 1</u> (dès 18 ans) à 1300 cc) (0 à 1400cc)	Classe 2 (de 130				dès 18 ans) à illimité)		
Dividion				Del4	à 18 ans inclus							
Classe		Division 3 Division 6			c à illimité (dès c à illimité (dès							
Kart-Cross		Division 1		Мо	teurs libre 4T 6	50cc mo	axi. car	bu ou in	jection	1		
Division		Division 2		Мо	teurs moto mo	ıxi 500cc	:					
		Division 3		Мо	teurs Citroën 2	CV 6520	cc max	i. ou mo	to 500	bridé 40 CV		
Les concur	rents de mo	ins de 18	ans,	non t	itulaires d'u	ne licen	ice an	nuelle <u>/</u>	ASAF	ou VAS		
					TP-C, une at					e et		
R.G.P.D.					de leur don votre inscription					egistrée !		
J'autoris vie privé	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la</u>											
					onnées sollicitées				tion nulle	e et non avenue.		
Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. Fait à												
(Faire précéder la(es)signature(s) de la mention « Lu et approuvé »)												

Demande d'un Titre de Participation "C" (valable pour un meeting et dans les disciplines l'y autorisant)

K	AS	SAF	
Association	Sportive	Automobile	Francophone

Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. :

Réservé au Com. Sportif

Selon le choix de l'organisateur*, la présente demande :
- Est à annexer aux documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité et le montant du droit du TP est à ajouter à celui de l'engagement ;

Réservé au secrétariat de l'ASAF								
N° 2024								
N° du TP pour l'épreuve :								

085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be]					
			<u>L</u>	es c	and	idat	s DOI	VEN	T co	mp	<u>léte</u>	r le	for	mula	ire	da	ns s	on i	inte	égra	alite	é er	M.	AJ	<u>US</u>	CUI	LES	<u>`</u>	_				
Nom d	le l'é	pre	euv	e :	A	AC 8	& KC	; HI	VES	3												Da	ate	: 4	4 a	οû	t 2	202	4				
	С	ertif					édec				e) : C	DUI		TP- C (20 €)																			
				Expe	érier	nce	requi	se:	NO	N															- \		-,						
Province:	L	X													Je possédais une licence l'année précédente ou avant : OUI / NON																		
Nom:																													Ш				
Prénom :																														Sex	ке :	H	F
Rue:																									N	°:			\square	Bte	:		
Pays:			C.P	·. :				Loc	alité	:																							
Né(e) le :			-		-				Nati	onali	té :			Pern	nis d	le co	ndui	ire :	_	OUI	/ I	NON	Į	D	epu	is +	de 3	3 ans	;:	OI	UI /	NO	Ŋ
Téléphone	fixe:				/									GS	M:					/													
E-mail :																																	
				٨	anti-		our le	<u>A</u>	ge r	nini	mur	n :	12	ans '	Voi	r R	<u>SG,</u>	Arti	cle	2;		ata la	رکار	a a li	a á a								
				<u>Απ</u>			nistra																			pa							
Aba	ando	n d	e re	cou			cipai																			er i	oar	· le	de	mar	dei	ur	
Je soussigné l'ASAF et d	é(e) décl	are pa	rticipe	r de ma	propr	re initia	tive aux	épreuv	ves ins	crites a	au cale	endrie	er AS	SAF et à	ne p	artici	per qu	ı'aux é	épreu	ives d	lont l	l'accè	s m'e	est o	uvert	en co	onfor	mité a	avec l	les règl	ement	ts de	
Art. 2.	l'ASAF	et les	CSAF	. ;		•					•		•	ins, coi	ijoiiii	, ema	ms) e	t nos a	issur	eurs, a	a tou	it reco	ours c	onu	е.								
Art. 3. Art. 4.	le(s) pr le ou le						lu circuit on ;	t, si l'é _l	preuve	a lieu	sur ci	ircuit	;																				
Art. 5. Art. 6.	d'autre	s parti	cipants	s et, si	l'épreu	ive a li	eu sur ci étenteurs						t circ	cuit;																			
Art. 7.	les prép	osés,	aides t	oénévo.	les et c	chargés	de miss	ion des	s perso	nnes (ou org	ganisn	nes)	visés au	ıx po	ints 1	,2,3,4	et 5 ci	i avaı	nt;													
Art. 8. pour tout do	mmage	que je	cause	rais ou	subir	ais au o		ine des	épreu	ives (y	comp	oris er																					
faute des pe proches et n			organ	ismes	repris	sub 1 à	à 7 ci-av	ant. En	ı cas d	e décè	s, le p	orésen	it aba	andon d	e rec	ours	contie	nt éga	leme	nt en	gage	ment	de p	orte-	fort p	pour	mes a	ayants	s droi	t, mes	héritie	ers, m	es
Par ma s a. être en p								pratia	uée l'e	vige e	t m'er	agage	à no	tifier à	1' A S	AE to	ute m	odifics	ation	011 61	iener	neion	de ce	alui_c	·i ·								
b. que je m compéte	'engage	à ne p	as fair	e usage	e de dr	ogues	dites illé																			tion o	ou l'a	utorit	té de c	contrôl	e antic	dopag	e
c. que j'ai j dérivés,	pris com	naissaı	nce des	s règlei	nents (qui rég	issent les	s épreu	ves au	tomob	iles or	rganis	ées s	sous l'é	gide (de l'A	SAF	et que	je m	'enga	ige à	les re	espec	ter s	ans re	éserv	e ains	si que	tous	les règ	lemen	nts	
d. que je n dans un	n'engag	e à dé	clarer	à la c	ompag	nie d'	assuran	ce AX	A, via	le cou	rtier	Rola	nd L	ADUR	ON d	& M(DRSA	, tout	e inf	irmit	é ou	mala	die g	grav	e me	surv	enan	<u>it en</u>	cours	d'ass	aranc	e. Ce	<u>ci,</u>
dans une				risque	s d'acc	cidents	ou leurs	consé	quence	s)		•																iaiaui	es ou	111111111	nes ag	ggrava	Πt
				Re	_		nt Gé																			.D							
	Ie so	llicite	en r	nême			ion, i ma lic				_															er le	s sta	atuts	et le	rèole	meni	t	
	d'ord	re in	térieu	ır.																													
							le club											ormi	té av	vec 1	a <u>dé</u>	éclar	atio	n r	elati	ive à	la v	vie p	<u>rivé</u>	<u>e</u> et a	ux do	onné	es
	La dé	clara	tion s	susdit	e est	dispo	nible sı	ur den	nande	e et c	onsul	ltable	e su	r le sit	e de	1'A	SAF																
Ciarra et			•				ommur																										_
Signatu	ıre d	u d	ema	ande	eur	et, I	e cas	s ec	nea	nt, o	du r	ep	res	senta	ant	ıeç	jai,	pre	се	de	e d	le la	a m	ner	ntio	n '	'lu	et a	app	rou	ve"	•	
Fait à						, le .		/		/.	202	24			_						_								_				
	ATT	EST	ΓΑΤΙ	ON I	D'AI	PTIT	UDE	MED	OICA	LE				Si la	pri	se d	e dé	cisio	n né			des ter le							léme	entair	es, p	orière	de
		Ce	tte at	testa	tion	est v	alable	3 mo	is							ç;														plus v.asaf.l			
Je soussig	gné, D	r											,	E	CG	d'e														u 31/		20	
déclare qu	•																						(Va	alidi	té N	lax :				iviles			
plus amp	lemer	nt id	entifi	é(e),	a b	oien	subi l	es e	exam	ens	méd	dicau	JX	Date	e, si	igna	ture	et ca	ache	et du	л С /	ARC	IOI	LOC	υĒ								
réglement indication														Exa	me	n or	htal	lmo :	: (וווכ	/ N	ON	Si	OUi	val	able	e jus	sau's	au 3	1/12/	20		
compétitio	n**.				·							-						et ca									_	. 4 u c	0	., 12/		-	
								exa	ımi	nate	ur	_		L																			
,	Date, signature et cachet du médecin examinateur								7	Remarque ☐ INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) ☐ SURVEILLANCE MEDICALE																							
																						E "H				.5/				_			
Réservé		Date	e :				N	° de l	Licer	nce :				Sig Pou	natı ur a	ure d utan	du C t qu	om. : e l'at	Spc test	rtif atio	n d'	aptit	tude	Э,									

ci-dessus, soit signée.

Formulaire d'Autorisation Parentale – A joindre à la Demande de TP-C

Une fois complété et validé par l'administration communale du lieu de votre domicile,

envoyez-le, au format PDF, avec la demande d'engagement . Réservé au secrétariat Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Autorité Parentale du TP-C: Tel.: 085/27.14.60 - Fax.: 085/31.76.95 E-mail: secretariat@asaf.be Site Internet: www.asaf.be Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES Autorisation du représentant légal pour les demandeurs mineurs (- de 18 ans) Certificat ASAF d'Autorité Parentale (CAP) - En cas de retrait de l'accréditation (CAP) par l'autorité sportive juridictionnelle, un nouveau certificat pourra être délivré moyennant le paiement d'une somme de 250 Euros. Je soussigné(e), Nom: Prénom: Н F Sexe: Bte: Rue: Nº : Pays: **C.P.**: Localité : Né(e) le : Nationalité: Téléphone fixe : GSM: E-mail: agissant en qualité de représentant légal de : Nom: Prénom: Н Sexe: Né(e) le : Nationalité: a) l'autorise à pratiquer le sport automobile*/ le karting* /l'Auto-Cross* / le Kart-Cross* / les Disciplines ou Divisions* qui lui sont réalementairement accessibles, dans le cadre des manifestations organisées sous l'égide de l'ASAF. b)* Sollicite pour ma propre personne l'octroi d'un **C**ertificat ASAF d'**A**utorité **P**arentale (**CAP**), aux conditions reprises dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF de l'année en cours. c) Atteste sur l'honneur que mon fils/ma fille est physiquement apte à la pratique de ces activités et ne présente aucune contre-indication à la pratique de ce sport. * Biffer éventuellement cette mention, si non désirée Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D. Je sollicite, en même temps que mon certificat, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur. J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide! Signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé » : Légalisation de la signature par l'administration communale du domicile de la personne ayant

autorité sur le mineur :

Auto Cross*/ Kart Cross*/ 4 août 2024

Circuit de HIVES – LA ROCHE

no												
11	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	

VERIFICATIONS

PILOTE	(rempli	r en carao	ctère d'imp	orimerie	svp)											
Nom:			/ «		i pseu	ıdonym	e :	Prén	Prénom :							
			/ «			»							••••			
Province :			ASA	F				VAS	I		N° Licence		T			
\square	ВТ	нт	LG	LX	NA	AN	П	ov	VB	wv 						
*VEHIC	111 =		ITO C	DOG	6 DI	/ A D T	r CDO	SC /				,				
Marque	ULL	LAU	J10-C	KU3	IAK	I-CRU	SS (rer	Cylind		imprimerie svp) Div	/isi				
					Туре						O / N					
Nu ma á va a da				···		······					<u> </u>					
Numéros de	рогие	eres/C	apot av	/ant				Elarg	jisseu	rs ae	voies					
Pare-brise								Pneu	ımatic	lues						
Eclairage								Fixat	ions c	les ro	ues					
Documents	de bor	d						Fonc	tionne	emen	t des fre	ins				
Réservoir à	essen					Anneau de remorquage										
Canalisation					Conf	ormite	é de d	classe								
Tôle pare-fe	eu avar	ère							division							
Arceau de s	écurité					Vête	ments	(Cor	mbinaisc	n)						
Ceintures de	e sécui	rité / F	Harnais	5				Dive	rs:							
Batterie								Auto	collan	t ASA	\F					
Extincteur								N° Passeport ASAF								
Appui-tête													_			
Casque / HA	ANS							EN C	RDRE	<u> </u>						
Fixations da	ns l'ha	bitacle	е					NON CONFORME □								
Publicités su	ır vitre	S						Commissaire Technique								
Rétroviseurs	s Ext. /	Int.						Nom/Cachet :								
Sièges								Licen	ce N° :							
Echappeme	nt							Signat	ture du							
Protections	des tu	ies				SECRETARIAT ADMINISTRATI										
								SECK	c i akl	AI AD	MI CTNITIM	KA I J	īΓ			
Poids								TIRA	GE :	<u></u>						
											=					

Copie de votre licence "sportive" 2024

Pil	ote :											
	Je possède une licence annuelle ASAF / VAS											
	Je possède une licence annuelle RACB en cours de validité et sollicite donc un Titre de Participation journalière de type C											
	cez ici la copie de votre licence face "année" tile si la face avant ne comporte aucune donnée 2024	Placez ici la copie de votre licence face "photo" <u>Exemple</u> :										

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS, RACB.